

que d'une façon très incomplète, par les établissements officiels.

Quelques rares œuvres, presque toutes privées et affiliées à la Ligue Nationale Belge pour la protection de l'Enfance du premier âge, s'étaient imposé la mission, hautement bienfaisante, de surveiller le développement normal de l'enfance : septante consultations de nourrissons et gouttes de lait, deux cantines maternelles et quelques crèches existaient dans le pays et faisaient de l'*assistance préventive*

La guerre ruina brusquement la plupart de ces œuvres. Au début des hostilités, l'enfance du premier âge se trouva fortement compromise par les difficultés du ravitaillement ; mais cette période fut de courte durée, car le grand sentiment de solidarité et le magnifique élan d'entraide, qui surgirent partout, actèrent aussitôt la nécessité de sauver l'enfance, en la protégeant spécialement.

Dès que le Comité National fut constitué, la section Aide et Protection aux Œuvres de l'Enfance fut organisée (20 février 1915). Cette section soutint immédiatement les œuvres d'assistance d'avant guerre. En août 1915, elle prit la direction de l'alimentation du jeune âge et de la protection physique de l'enfance dans l'ensemble du pays.

Elle organisa dans tout le royaume des consultations de nourrissons et des gouttes de lait, des cantines maternelles et des cantines pour enfants débiles.

Transformée en commission d'alimentation de l'enfance, elle généralisa ces premières œuvres, et créa ultérieurement le repas scolaire, les colonies à la campagne et les colonies de jour.

En somme, dès le début de la guerre, on comprit la nécessité de prendre des mesures spéciales en faveur des enfants de 0 à 3 ans, qui ne pouvaient pas être assimilés aux autres unités de la population ; et recevoir, simplement comme telles, la ration accordée aux ménages au prorata de ses membres. Et on comprit aussi que la surveillance médicale de tous les nourrissons était indispensable pour

éviter l'exagération de la mortalité infantile, déjà très forte en temps de paix.

Très rapidement on constata, au milieu de la détresse générale, que les enfants de 3 à 12, 14 ou 16 ans souffraient plus de l'insuffisance alimentaire que les adultes, et il devint nécessaire, dès lors, de se préoccuper spécialement de leur santé fléchissante. Le nombre des affaiblis s'accrut à mesure que la guerre se prolongeait et que le régime général s'appauvrisait et s'uniformisait toujours davantage. Le moment arriva — en somme assez vite — où, malgré tout, les enfants furent entamés comme les adultes : en ce moment un effort supplémentaire fut réalisé ; le repas scolaire fut créé, donnant, à l'école, à tous les enfants, un supplément d'aliments devant compléter les repas nécessairement insuffisants de la maison. A cette époque le régime de *tous* les Belges était devenu très manifestement inférieur — et de beaucoup — au minimum du régime d'entretien.

Ces différentes interventions virent le jour successivement. Aux nécessités nouvelles, la section de l'enfance répondait par l'organisation de nouveaux moyens de défense. Mais il ne fut pas possible d'obtenir tous les résultats poursuivis, car l'occupant s'ingénia toujours à contrecarrer le Belge qui voulait avant tout sauver son enfant, sa race et son avenir.

A. Protection des enfants du premier âge.

1. *Alimentation de la femme enceinte et de la mère-nourrice* — Une grande propagande fut faite au cours de la guerre, en faveur de l'allaitement maternel, par toutes les consultations de nourrissons.

Il fut reconnu très vite que la distribution à la future mère, ou à la mère-nourrice, d'aliments en nature pour l'aider à supporter les fatigues de la grossesse et de l'allaitement (1), était fautive et illogique ; on lui accorda donc

(1) Toutes les femmes enceintes avaient la ration supplémentaire de pain.

la farine *lactigène* (1), quand elle ne pouvait pas, pour l'un ou l'autre motif, se rendre à la cantine maternelle.

Les cantines maternelles furent créées dans un très grand nombre de centres : le repas y était servi aux futures mères, dès le cinquième mois de la grossesse, et aux mères-nourrices jusqu'au neuvième mois après l'accouchement. Au moment de l'armistice, les cantines maternelles existaient dans 473 localités, et venaient en aide à 7,769 futures mères et 13,956 mères-nourrices.

Le repas fourni comportait, obligatoirement, une soupe nutritive, un œuf, 100 gr. de viande ou 150 gr. de poisson, des pommes de terre et des légumes, un entremet farineux sucré et $\frac{1}{4}$ litre de lait.

Les conditions de vie, la cherté des aliments ainsi que leur rareté ou leur absence entraînèrent des changements fréquents de ce régime. La ration de viande tomba souvent à 60-65 gr. et même à moins. Le repas de 1,300 calories devint souvent un repas de 600 à 700 calories.

2. *Alimentation des enfants de 0 à 3 ans.* — La consultation de nourrissons, organisée médicalement dans tout le pays, surveillait tous les enfants protégés. Les uns étaient nourris par leurs mères, soutenues par la cantine maternelle; les autres étaient soumis à l'alimentation mixte ou à l'alimentation artificielle. Cette dernière était dirigée et contrôlée par le médecin, les aliments étant fournis par la goutte de lait, adjointe à l'œuvre de la consultation.

Les régimes des jeunes enfants étaient assez uniformes dans tout le pays : les principes généraux en étaient définis par le comité d'alimentation, et les aliments qui les composaient étaient fournis par l'intermédiaire du Comité National. Celui-ci eut à vaincre beaucoup de difficultés pour assurer aux œuvres le lait contrôlé nécessaire, ou, à son défaut, le lait condensé ou évaporé, (celui-ci fut introduit en très grande quantité; fin 1917 : 24,721 tonnes de lait condensé avaient été

(1) Voir formule plus loin.

importées), les farines de blé, de pois, de haricots et de lentilles et le sucre.

A l'occasion de l'utilisation du sucre, l'occupant essaya souvent d'intervenir dans les œuvres de l'enfance, notamment en faisant soutenir par ses autorités médicales des théories en contradiction avec ce que la science allemande enseignait elle-même, mais non en opposition avec les intérêts de ses armées et de ses populations.

Les régimes des enfants furent successivement les suivants.

(Nous donnons ici les régimes précis des enfants du grand Bruxelles; ceux des autres localités du pays furent à peu près les mêmes) :

Le régime alimentaire, empiriquement établi au cours de la première période (Août 1914-Avril 1915), fut le suivant :

Age des enfants.	Nature et quantité des aliments accordés.				
	Lait de ménage sucré pasteurisé.	Nutritive au cacao. Lait : 21.500 Eau : 71.500 Poudre: 750 gr.	Aliment désigné cacao. Lait : 11.500 Eau : 81.500 Poudre: 1250 gr.	Pain.	Soupe aux pommes de terre et légumes.
1 à 3 mois. . .	1 2 litre	»	»	»	»
3 à 7 mois. . .	1 litre	»	»	»	»
7 à 8 mois. . .	1 2 litre	1 2 litre	»	»	»
8 à 14 mois . .	»	1 litre	»	»	»
14 mois à 2 ans	»	»	1 litre	200 gr.	»
2 à 3 ans . . .	»	»	»	250 gr.	1 litre

L'étude détaillée de ce régime fut faite en avril 1915 et donna lieu aux conclusions suivantes :

A. *Ration des enfants de 0 à 3 mois.* — Elle comprend un demi-litre de lait correspondant à :

	Albumine.	Graisse.	Hydrates de carbone.
% de principes alimentaires . .	17.5	18.9	25.4
% de principes absorbés	16.4	9.5	25.0
Val. énergétique en calories nettes	69.8	168.2	401.6

Valeur énergétique nette totale : 339 calories.

Les auteurs définissent les nécessités des enfants aux différents âges comme suit :

Enfants de 9 semaines	350 cal.
— de 10 »	545.2 »
— de 20 »	614 »

Conclusion : Une ration de un demi-litre de lait est insuffisante pour l'enfant de 2 à 3 mois. Il y a donc lieu de créer une nouvelle catégorie, celle des enfants de 2 à 3 mois, auxquels seront accordés 550 grammes de lait.

B. *Ration des enfants de 3 à 8 mois.* — Elle comprend un litre de lait correspondant à 678 calories.

On admet que la recette énergétique de l'enfant de 3 à 8 mois correspond à 695 — 749 calories. (682 calories à 30 semaines pour plusieurs auteurs).

Conclusion : le régime adopté est normal et satisfaisant.

C. *Ration des enfants de 8 à 14 mois.* — Elle comprend un litre de « nutritive » correspondant à :

	Albumine.	Graisses.	Hydrates de carbone.
% de principes alimentaires . .	11.6	10.7	77.4
% de principes absorbés	10.7	10.2	75.9
Val. énergétique en calories nettes	46.4	95.3	309.6

Valeur énergétique nette totale : 451,2 calories.

Les besoins des enfants de cet âge sont généralement définis par les chiffres suivants :

Age des enfants.	Albumine.	Graisse.	Hydrates de carbone.	Calories.
40 semaines	44 gr.	45	63	855
52 semaines	50.8	52.5	73	984.7

Conclusion : La ration accordée est tout à fait insuffisante. Le remplacement de l'eau par le lait dans la préparation donnerait à l'aliment la valeur suivante :

Calories : 958 ; Albumine : 37,8 ; Graisse : 38,9 ; Hydr. de C. : 115.3. Il y a lieu d'introduire cette modification.

D. *Ration des enfants de 14 mois à 2 ans.* — Le régime correspond à :

	Albumine.	Graisse.	Hydrates de carbone.
200 gr. de pain	16.5	2.2	108.7
1 litre de « cacao »	30.7	41.4	57
	47.2	43.3	165.7
Aliments absorbés. . . .	43.4	41.2	162.5
Valeur énergétique	188.8	385.4	662.8

Valeur énergétique nette totale 1,237 calories.

Conclusion : Cette ration est plutôt légèrement exagérée.

E. *Ration des enfants de 2 à 3 ans.* — Le régime correspond à :

	Albumine.	Graisse.	Hydrates de carbone.
250 gr. pain	20.65	2.	135.8
1 litre soupe	?	?	?

Conclusion : La valeur nutritive de la soupe ne put être calculée. Mais à supposer que cet aliment fût identique à la soupe communale, la valeur énergétique des aliments accordés à l'enfant de deux à trois ans est inférieure aux 1,100 calories qui lui sont nécessaires. Il y a lieu donc de modifier le régime de ces protégés.

A la suite de cette étude les régimes acceptés furent les suivants :

Age des enfants.	Lait entier (à 3 p. c. de beurre).	Nutritive.	Cacao : 1/2 lait 1/2 eau.	Pain.	Soupe (farine de maïs, pâtes alimentaires, graisse).
0 à 2 mois.	1/2 litre.	—	—	—	—
2 à 7 »	1 litre.	—	—	—	—
7 à 9 »	1/2 litre.	1/2 litre.	—	—	—
9 à 14 »	—	1 litre.	—	—	—
14 mois à 2 ans.	—	—	1 litre.	220 gr.	—
2 à 3 ans	—	—	1/2 litre.	330 gr.	1/2 litre.

Les enfants soumis à l'alimentation mixte recevaient dans les cantines :

Ceux de moins de 7 mois : 1/2 litre de lait ;

Ceux de plus de 7 mois : 1/2 litre de nutritive.

Le lait distribué était pasteurisé. Une surveillance très sévère fut exercée sur les laiteries en ce qui concerne le nettoyage des cruches, la pasteurisation et le transport du lait. La composition du lait était fréquemment vérifiée : il est à signaler ici que sous l'influence de l'insuffisance de l'alimentation du bétail, la qualité du lait diminua fortement ; le 3 p. c. de beurre ne fut plus jamais observé au cours de la dernière période de la guerre.

En 1918 on modifia légèrement le régime : on accorda

un litre de lait dès l'âge de un mois, et on ajouta 220 grammes de pain au litre de nutritive de l'enfant de 9 à 14 mois.

Nous donnons ici la composition des différentes farines alimentaires qui furent utilisées au cours de la guerre à Bruxelles et dans un grand nombre de localités du pays. Leurs compositions variables résultent des difficultés du ravitaillement : les produits nécessaires à la fabrication des nutritives ne parvenaient pas régulièrement.

Nutritives sans froment.

	Nutritive blanche.	Nutritive cacao.	Lactigène.
Cacao	—	3 »	3 »
Riz	13 »	19 »	16 »
Mais	13 »	19 »	16 »
Pois ou haricots (a)	6 »	8 »	8 »
Avoine	12,50	17,50	15,50
Sucre	54 »	32 »	40 »
Sel	1 »	1 »	1 »
Phos. ch.	0,50	0,50	0,50
	100 »	100 »	100 »
		(1)	(2)

Nutritives sans maïs.

	Nutritive blanche.	Nutritive cacao.	Lactigène.
Cacao	—	3 »	3 »
Froment	13 »	19 »	16 »
Riz	13 »	19 »	16 »
Pois ou haricots (a)	6 »	8 »	8 »
Avoine	12,50	17,50	15,50
Sucre	54 »	32 »	40 »
Sel	1 »	1 »	1 »
Phos. ch.	0,50	0,50	0,50
	100 »	100 »	100 »
		(1)	(2)

Nutritives sans froment ni maïs.

Nutritive blanche.	Nutritive cacao.		Lactigène.
Cacao	—	3 » 3 »	6 »
Riz	20 »	28 » 24 »	17 »
Pois et haricots (a)	6 »	8 » 8 »	20 »
Avoine	18,50	27,50 23,50	15,50
Sucre	54 »	32 » 40 »	40 »
Sel	1 »	1 » 1 »	1 »
Phos. ch.	0,50	0,50 0,50	0,50
	100 »	100 » 100 »	100 »
		(1) (2)	

Nutritives avec froment.

Nutritive blanche.	Nutritive cacao.		Lactigène.
Cacao	—	3 » 3 »	3 »
Froment	15 »	20 » 18 »	16 »
Riz	14,50	21,50 18,50	15,50
Haricots	—	—	16 »
Maïs	15 »	22 » 19 »	16 »
Sucre	54 »	32 » 40 »	32 »
Sel	1 »	1 » 1 »	1 »
Phosph. bicalcique	0,50	0,50 0,50	0,50
	100 »	100 » 100 »	100 »
		(1) (2)	

Nutritives avec froment et avoine.

Nutritive blanche.	Nutritive cacao.		Lactigène.
Cacao	—	3 » 3 »	3 »
Froment	11,50	16 » 14 »	13 »
Riz	11 »	16 » 14 »	12 »
Maïs	11 »	15,50 14 »	12,50
Avoine	11 »	16 » 13,50	13 »
Haricots	—	—	13 »
Sucre	54 »	32 » 40 »	32 »
Sel	1 »	1 » 1 »	1 »
Phosph. bicalcique	0,50	0,50 0,50	0,50
	100 »	100 » 100 »	100 »
		(1) (2)	

(a) L'un ou l'autre, ou encore l'un et l'autre, mais le total ne pourra dépasser chiffre indiqué.

Jusqu'en juin 1917, les poudres « nutritives » distribuées dans tout le pays renfermaient 63 à 67 p. c. de sucre.

En juin 1917, l'autorité occupante exigea que le pour cent en sucre des nutritives fut diminué : les aliments ne purent plus contenir, dès lors, qu'une quantité de sucre telle que les liquides nutritifs préparés fussent à 40 p. m. de sucre.

En décembre 1917, le commissaire civil, conformément à l'avis du bureau des contrôles des produits pharmaceutiques (organisme allemand), décida que les nutritives ne renfermeraient plus que 15 p. c. sucre. — Il fallut lutter, mais on obtint gain de cause ! Le danger fut grand, car, à cette époque, le pour cent de graisse du lait était devenu très insuffisant, et la diminution du sucre aurait fortement compromis la santé des jeunes enfants, déjà ébranlée à cette époque.

Les résultats de l'alimentation de la toute première enfance furent très bons.

Par contre, il devint rapidement évident que la nutrition des enfants de 1 1/2 à 3 ans étaient en défaut. L'uniformité du régime surtout apparut comme un mal, et c'est pourquoi il fut jugé nécessaire d'introduire la soupe dans la ration journalière des petits de 2 à 3 ans. Malgré cela, le développement organique resta en souffrance chez nombre de protégés, alors même qu'au point de vue énergétique les repas étaient suffisants. Il est probable que le matériel alimentaire était essentiellement en défaut au point de vue qualitatif.

Dès 1917 on organisa, notamment à Bruxelles, des cantines pour jeunes débiles de 1 1/2 à 3 ans, dans lesquelles étaient servis des repas complémentaires, dont voici la composition :

Pour 10 enfants.	1917.	1918.	Avril 1918.
3 fois par semaine :			
Viande hachée	200 gr.	200 gr.	150 gr.
Haricots ou pois	400 gr.	400 gr.	} diminution d'un 1/3.
Légumes	850 gr.	800 gr.	
Saindoux	85 gr.	80 gr.	